

Le dix-huit octobre deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VERNON dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alexandre FAURE Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : MM. : Alexandre FAURE, Max DODARD, Marina DURAND, Claude GATEAU, Baptiste LECOMTE, Christophe VEY.

Formant la majorité en exercice.

Était absent et excusé : M. : Simon CEDAT

Était absent : M. : Jean-Yves LABOURÉ.

Quorum : 5

Monsieur Max DODARD a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Compte rendu du Conseil Municipal du 6 septembre 2024.

Délibération de principe sur le projet de cantine intercommunale.

Projet de rénovation de la Calade de l'Église. Délibération pour Plan de financement.

Réédition du livre de Vernon. Délibération pour Plan de financement.

Délibération pour transfert de propriété de la parcelle B776 au Département sur laquelle est implantée l'antenne de l'Excourbis.

Avancement de l'aménagement de la Place de Champégua.

Compte rendu des délégués aux divers organismes (Syndicats-Communauté de Communes du Pays Beaume Drobic).

Divers.

1- Compte rendu du Conseil Municipal du 6 septembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 6 dont 0 pouvoir (FAURE-DODARD-DURAND-GATEAU-LECOMTE-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

2- Délibération de principe sur le projet de la cantine intercommunale.

M. le Maire rappelle qu'une première réunion a eu lieu pour échanger sur un projet de cantine intercommunale entre les communes de Rocles, Joannas, Valgorge, Beaumont, Vernon. Une incertitude est apparue liée à l'hébergement du bar restaurant de la Croix de Rocles dans les locaux de la cuisine communale de Rocles suite à l'arrêt de péril pris lié au bâtiment jouxtant le restaurant actuel. Monsieur le Maire de Rocles Gabriel PIC est présent et donne un état détaillé de la situation. La possibilité de retour du bar restaurant dans ses locaux sera connue en septembre 2025. Si celui-ci peut retourner dans ses locaux, la cuisine intercommunale pourra prendre place dans la cuisine de la salle Taranis comme prévu et les premiers repas pour les écoles pourraient être préparés en mars 2026. Si le bar restaurant ne peut pas retourner dans ses locaux, un démarrage de la cuisine dans des locaux préfabriqués en location pourrait être envisagé. Cela représente un surcoût de location et de mise en place d'environ 10 000 € par an. Cela conduirait, dans la situation la plus pessimiste de nombre de repas, à un coût de 5,06€/repas et à 4,33 €/repas dans la situation la plus optimiste. Monsieur le Maire de Vernon précise que le prix de repas que la commune paye aujourd'hui à API est de 4,60€/repas. Le contrat actuel de fourniture des repas par API se termine en juin 2025. Il faudra donc, dans tous les cas, relancer une consultation pour la fourniture des repas par un prestataire pour l'année scolaire 2025-2026. Ce contrat devra prévoir une clause d'arrêt de fourniture en cours d'année avec délai de renonciation. Pour poursuivre l'élaboration du projet de cantine intercommunale il est nécessaire que chaque commune formalise sa position par une délibération de principe. Ainsi Monsieur le Maire propose que la commune de Vernon poursuive sa participation à l'élaboration du projet de cantine intercommunale dans les conditions énoncées ci-avant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents,

- décide d'accepter la continuité de la discussion.

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 6 dont 0 pouvoir (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-LECOMTE) Contre : 0 Abstention(s) : 1 (VEY)

3- Projet de rénovation de la calade de l'Église. Délibération sur le plan de financement.

M. le Maire indique que suite au dernier conseil municipal, des devis ont été demandés pour la rénovation de la calade en pierres sèches, entre l'Église et le nouveau cimetière. Les devis permettront de faire une demande de dons à la fondation du patrimoine afin qu'une collecte soit mise en place. Des demandes de subventions pourront également être déposées en parallèle notamment auprès du PNR. Deux devis ont été présentés. Le premier par « Tout en Cailloux » pour un montant de 33 000€ TTC et le second par « Dimitri Manent » pour un montant de 34 400€ TTC, sans chiffrage possible concernant l'extraction d'éventuelles pierres.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de ces demandes de subventions. Le Conseil Municipal demande à avoir d'autres devis. La délibération est reportée au prochain conseil municipal.

4- Réédition du livre de Vernon. Délibération pour le plan de financement.

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de la Commission Culture de faire rééditer le livre de Vernon.

Une adhérente à l'association dissoute est intervenue et refuse le remaniement du livre pour une réédition mais accepte la réimpression de celui-ci avec la retouche uniquement des photos pour une meilleure qualité.

5- Délibération pour transfert de propriété de la parcelle B776 au Département sur laquelle est implantée l'antenne de l'Excourbis.

Le Département demande à la commune qu'elle lui rétrocède la parcelle sur laquelle a été implantée l'antenne de téléphonie de l'Excourbis.

Le conseil municipal a trois possibilités :

- céder la parcelle dans sa totalité,
- céder uniquement la partie grillagée,
- ne rien céder.

Il ressort, des échanges, qu'un des enjeux réside dans l'obligation légale de débroussaillage de 50 m autour de l'installation.

M. le Maire doit se renseigner pour savoir si cette obligation revient au propriétaire de l'antenne (Département) ou au propriétaire du terrain (commune ou Département...).

La délibération est reportée au prochain conseil municipal.

6- Avancement de l'aménagement de la place Champégua.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est dans l'attente d'une réponse du FEDER pour une subvention. Les travaux pourront commencer éventuellement par les projets participatifs en attendant cette réponse.

7- Compte-rendu des délégués aux divers organismes (Syndicats-Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie).

CLETC (Commission Locale d'Évaluation du Transfert de Charges) de la Communauté des Communes. Le SDE07 propose une prestation pour accompagner les communes sur les études énergétiques.

8- Divers.

La commune de Vernon est à la recherche d'un agent recenseur pour le recensement de la population sur la commune de Vernon prévue en début d'année 2025.

Séance levée à 22 heures cinquante.

Fait à Vernon, le 15 novembre 2024

Le secrétaire de séance
Max DODARD

Le Maire
Alexandre FAURE